

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SynNova 9

Version 1.0 Date d'impression 2020/07/23

Date de révision 2020/07/23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : SynNova 9

Nom de la substance : Oligomerisation products of alpha-alkenes C16-18 (even

numbered), hydrogenated, hydroisomerised

No.-CE : 832-827-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

: HUILE DE BASE SYNTHÉTIQUE

substance/du mélange

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été

identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Novvi LLC

5885 Hollis Street,

Téléphone Emeryville, CA 94608 Tel: +1

Téléfax (510) 450-0761

Adresse e-mail Fax: +1 (510) 225-2645 E-

mail: SDS@novvi.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 1-(703) 527-3887 (Outside the US) Collect calls accepted 24 hour

availability; English spoken.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-

chimiques

Se référer à la section 9/10 pour les informations

physicochimiques.

Effets potentiels sur :

l'environnement

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à

l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

Composant non dangereux

Nom Chimique	Num	éro	d'identification	Concentration [%]
Oligomerisation products of alpha-alkenes C16-18 (even numbered), hydrogenated, hydroisomerised	NoCAS No. enr. REACH	:	2241366-04-9 01-2120836642-54-0000	<= 100

2/18 FF



RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales requises.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

peau

En cas de contact avec la : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau

persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec

les yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les

paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne

jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les

troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les Symptômes

effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les

symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

: Jet d'eau à grand débit



5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

Produits de combustion

dangereux

Une combustion incomplète peut provoquer la formation de

produits de pyrolyse toxiques.

: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des

pompiers

Conseils supplémentaires :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de

l'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les

yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les

égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage

: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire

: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.



RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques

d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités 7.2.

aires de stockage et les

conteneurs

Exigences concernant les : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Information

supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

FR 5/18



Information : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites

(supplémentaire) d'exposition professionnelle.

Composant: Oligomerisation products of alpha-alkenes No.-CAS 2241366-04-9

C16-18 (even numbered), hydrogenated,

hydroisomerised

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 9.87 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec : 1.4 mg/kg p.c./jour

la peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 1.74 mg/m3

Inhalation

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact : 0.5 mg/kg p.c./jour

avec la peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 0.5 mg/kg p.c./jour

Ingestion

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).



Protection respiratoire conforme à EN 141.

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que

le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des

premières traces d'usure.

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : incolore à jaune pâle

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : -21 °C

Point initial d'ébullition et intervalle :

d'ébullition

400 - 650 °C



Point d'éclair : 285 °C (Coupe ouverte de Cleveland

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0.01 kPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.835 g/cm3

Solubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : 305 °C

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 58 mm2/s (40 °C)

9 mm2/s (100 °C)

Explosibilité : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon

les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique



Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de : La décomposition thermique peut libérer des oxydes de

décomposition dangereux carbone et autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Compos	cant: Oligomerisation products of alpha-alkenes NoCAS 2241366-04-9 C16-18 (even numbered), hydrogenated, hydroisomerised
	Toxicité aiguë
	Oral(e)
DL50	: > 2000 mg/kg (Rat, femelle) (OCDE ligne directrice 423)
	Inhalation
	Donnée non disponible
	Dermale
DL50	: > 2000 mg/kg (Rat, femelle) (OCDE ligne directrice 402)
	Irritation
	Peau
	9/18



Pas d'effet corrosif avec la peau. (Epiderme humain) (OCDE ligne Résultat

directrice 431)

Yeux

Pas d'irritation des yeux (Yeux de poulet isolés; 75 min) (OCDE Résultat

ligne directrice 438)

Sensibilisation

Résultat non sensibilisant(e) (Essai de stimulation locale des ganglions

lymphatiques (LLNA); Souris) (OCDE ligne directrice 429)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité Donnée non disponible

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Mutagénicité

Tératogénicité Donnée non disponible

Il n'est pas attendu que le produit soit toxique pour la reproduction.

Toxicité pour la reproduction

négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella Résultat

Génotoxicité in vitro

typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Fibroblastes chinois de poumon de hamster) (OCDE ligne directrice 473)

Toxicité pour la reproduction

NOAEL : 1,000 mg/kg p.c./jour

Mère 1,000 mg/kg p.c./jour NOAEL

F1

(Rat, Wistar, mâle et femelle)(0. 100. 300. 1000 mg/kg

p.c./jour)(OCDE ligne directrice 422; BPL oui)Aucune réaction

secondaire. Références croisées



Toxicité pour un organe cible spécifique Exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique. Exposition répétée Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Autres propriétés toxiques Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	Oligomerisation products of alpha-alkenes C16-18 (even numbered), hydrogenated, hydroisomerised	NoCAS 2241366-04-9
	Toxicité aiguë	
	Poisson	
LL50	: > 100 mg/l (Danio rerio; 96 h) (Essai en directrice 203)	semi-statique; OCDE ligne
1	Γοxicité pour la daphnie et les autres invertébrés α	aquatiques
EL50	: > 100 mg/l (Daphnia magna (Grande da (Essai en semi-statique; OCDE Ligne d	

11/18 FF



algue

CE50b : > 100 mg/l (72 h) (Fin: Biomasse)

CE50r > 100 mg/l (72 h) (Fin: Taux de croissance)

EyC50 > 100 mg/l (72 h)

NOEC 100 mg/l

Bactérie

CE50 : > 1000 mg/l (boues activées) (Fin: Inhibition de la respiration;

OCDE Ligne directrice 209)

Toxicité chronique

Poisson

NOEL : > 100 mg/l (14 jr)

Invertébrés aquatiques

NOEL 100 mg/l (21 jr) (Fin: Reproduction)

NOEL 100 mg/l (21 jr) (Fin: Taux de croissance)

NOEL 100 mg/l (21 jr) (Fin: mortalité)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	Oligomerisation products of alpha-alkenes C16-18 (even numbered), hydrogenated, hydroisomerised	NoCAS 2241366-04-9	
Persistance et dégradabilité			
Persistance			
Résultat	: Donnée non disponible		
Biodégradabilité			

12/18

FR



(Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice Résultat

301B) Inherently biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: Oligomerisation products of alpha-alkenes No.-CAS 2241366-04-9 C16-18 (even numbered), hydrogenated,

hydroisomerised

Bioaccumulation

log Kow 15.76 - 31.33 ((calculé)) Donnée non disponible Résultat

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	Oligomerisation products of alpha-alkenes C16-18 (even numbered), hydrogenated, hydroisomerised	NoCAS 2241366-04-9
	Mobilité	

légèrement soluble Eau

non volatile Air Sol immobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit		
Résultats des évaluations PBT et vPvB		
Résultat	:	
Résultat	: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.	

Composant:	Oligomerisation products of alpha-alkenes C16-18 (even numbered), hydrogenated,	NoCAS 2241366-04-9
	hydroisomerised	

13/18



Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Composant: Oligomerisation products of alpha-alkenes No.-CAS 2241366-04-9

C16-18 (even numbered), hydrogenated,

hydroisomerised

Information écologique supplémentaire

Résultat : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit

de pénétrer dans les égouts. Contacter les services

d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi

complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations

locales.

Numéro européen d'élimination des déchets

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

L'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.



RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

WGK (DE) : WGK 1: pollue faiblement l'eau



Composant: Oligomerisation products of alpha-alkenes No.-CAS 2241366-04-9
C16-18 (even numbered), hydrogenated,
hydroisomerised

EU. Regulation EC No.

689/2008

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

: ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO

III) Annexe I

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

FBC facteur de bioconcentration

DBO demande biochimique en oxygène

CAS Chemical Abstracts Service

CLP classification, étiquetage et emballage

CMR cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DCO demande chimique en oxygène

DNEL dose dérivée sans effet



EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes

ELINCS liste européenne des substances chimiques notifiées

SGH système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques

CL50 concentration létale médiane

LOAEC concentration minimale avec effet nocif observé

LOAEL dose minimale avec effet nocif observé
LOEL dose minimale avec effet observé

NLP ne figure plus sur la liste des polymères **NOAEC** concentration sans effet nocif observé

NOAEL dose sans effet nocif observé
NOEC concentration sans effet observé

NOEL dose sans effet observé

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

LEPlimite d'exposition professionnellePBTpersistant, bioaccumulable et toxiqueN° REACH Autor.REACH - Numéro d'autorisation

N° REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation

ConsDemAutor.

PNEC concentration prédite sans effet

STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC substance extrêmement préoccupante

UVCB substances de composition inconnue ou variable, produits de

réaction complexes ou matières biologiques

vPvB très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées

pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour

la classification

La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de

la combinaison de méthodes de calcul et si possible de

données de test.

Informations de formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations



fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos

connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les

propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.